

<https://www.snetap-fsu.fr/Devenir-enseignant-e-et-CPE-Programmation-pluriannuelle-des-concours.html>



Devenir enseignant-e et CPE : Programmation pluriannuelle des concours

- Métiers - Enseignant.e du Secondaire - Entrée dans le métier - Concours -



Date de mise en ligne : lundi 3 juillet 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un Groupe de Travail Ministère présentant le bilan des concours 2023 [PLPA](#), [PCEA](#) et [CPE](#) s'est réuni le 27 juin 2023.

Pour cette année :

En externe : 71 places avec 18 pour [PCEA](#) sur 2 disciplines, 50 pour [PLPA](#) sur 4 disciplines et 3 pour [CPE](#).
Décliné pour les PCEA : 10 places [ESC](#) et 8 places en Physique-Chimie. Pour les PLPA , 20 places en Lettres-Anglais, 15 en SESG option A Gestion d'entreprise, 9 STAEAH option agro-équipement et 6 STA option Production végétales

En interne : 38 places avec 8 places pour PCEA et 30 places pour PLPA. Dont pour les PCEA, 5 places en ESC, 3 en Physique-chimie et pour les PLPA, 5 places en Lettres Anglais, 10 en SESG option A Gestion-entreprise et 15 en STAEAH option A Agro-équipement.

Pas de concours interne CPE.

Suite à la publication des résultats, le SNETAP-[FSU](#) est intervenu afin que les candidats sur les listes complémentaires soient intégrés comme stagiaires. L'administration a officialisé cette demande et 27 nouveaux lauréats ont été intégrés.

L'administration a fait le constat d'une attractivité plus importante pour les disciplines d'enseignement général au détriment des disciplines techniques avec une préférence des candidat-es pour les concours PCEA.

Depuis la mise en place du nouveau cursus de formation - peu de candidat-es enseignant-es sur 2 ans car la majorité a un master ou une expérience antérieure (décret n°90-90 du 24 janvier 90 – art.10).

L'objectif du ministère est de ne pas organiser de concurrence entre corps de PCEA et PLPA et de respecter l'équilibre entre concours externes et internes en lien avec les textes (+ 30 % de postes offerts en externe niveau licence).

L'ouverture des concours tous les ans n'est pas possible en terme de besoin et de moyens.

Mode de calcul au MASA concernant les décisions d'ouverture de concours :

Tout d'abord un état des lieux est réalisé afin d'identifier toutes les situations d'agent-es en besoin d'affectation en prenant en compte le corps et la discipline pour l'année suivante (agent-e en situation de réintégration, poste contractuel à 100 % ou poste de titulaire occupé par un-e [ACEN](#) en [CDD](#), poste en BNR (besoin non reconnu)).

Ensuite adaptation de la carte des emplois en fonction des besoins. Connaître le nombre de postes disponibles et ajouter les besoins complémentaires de recrutement.

Prendre en compte la différence entre les postes de titulaires disponibles et les besoins existants comme recenser les postes occupés par des agent-es susceptibles de prendre leur retraite (64 ans).

Plan triennal d'ouverture des concours :

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L339xH400/capture_d_e_cran_2023-07-03_a_08.20_46-04b5b.png

Constat :

Difficulté toujours existante pour l'agro-équipement avec 2 lauréats concours sur 6 admissibles.

Nous avons interrogé l'administration sur ce décalage au sein d'une discipline où le recrutement est difficile. Exigence de niveau ? L'administration n'a pas su nous apporter de réponse car l'inspection est seule juge !

Le plafond statutaire réglementaire n'est pas atteint. L'explication donnée est que le contrôleur budgétaire veille à ce que le ministère soit bien sous le plafond. Question de finances !!

Intervention du SNETAP-FSU :

- **Relance concernant l'ouverture de poste d'EPS** au MASA. Depuis maintenant 4 ans, ce dossier est en suspend et les différentes interventions de notre part jusqu'au plus haut niveau du ministère n'ont pas encore permis d'obtenir satisfaction.

- Ouverture d'un concours PS option C hippologie. Pas à l'ordre du jour car les besoins ne sont pas là.
- Augmentation des détachements d'agent-es de l'Éducation Nationale au sein de nos [EPLEFPA](#). Nous avons questionné l'administration sur l'équilibre entre personnels de l'[EN](#) venant au MASA et agent-es du MASA ayant un détachement à l'EN. L'administration n'a pas aucune information sur le sujet.
- Concernant les CPE, les élu-es paritaires ont obtenu l'ouverture d'un concours externe en 2023 (3 places), alors que le Ministère ne souhaitait pas en ouvrir. Au final, il y aura 6 stagiaires l'an prochain suite à l'intégration de la liste supplémentaire .
Pour 2024, le Ministère prévoit l'ouverture de 9 places (6 externes et 3 internes), mais a aussi accueilli 5 enseignant-es en détachement pour la rentrée 2023, soit autant de places qui ne seront pas offertes aux 40 contractuel·les actuellement en poste. Nous avons demandé si l'Administration ne préférerait pas intégrer des enseignant-es en détachement plutôt que d'ouvrir des places au concours, puisqu'il n'est pas prévu de concours en 2025.
- Nous avons alerté l'administration sur le fait que 633 postes de titulaires sont actuellement occupés par des ACEN. Nous avons mis l'accent sur la nécessité d'inciter les agent-es contractuel·les à se présenter au concours. Que la contractualisation et donc la précarité ne sont pas une fin en soi, même si la contrainte de la mobilité lors de la titularisation (si le poste occupé n'est pas pérenne) existe.